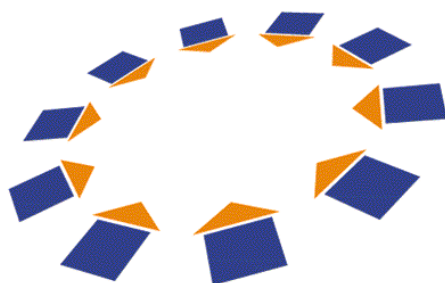


Cours et séminaires

PROGRAMME 2017



**PROPRIETAIRES
SERVICES**

UNE ENTITE DE LA CHAMBRE
VAUDOISE IMMOBILIERE

Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 Lausanne
Tél. 021/341 41 41 Fax 021/341 41 46
www.cvi.ch mail@cvi.ch

TOUS LES COURS EN UN COUP D'OEIL

TITRE	PUBLIC-CIBLE	PAGE
Remplir un contrat de bail et le modifier	Toute personne amenée à conclure et rédiger des contrats de bail à loyer.	1
Etat des lieux / garantie de loyer / dégâts à la chose louée/Travaux effectués par le bailleur et le locataire	Propriétaires individuels et employés de gérance.	2
Les rendez-vous de la jurisprudence en matière de bail à loyer	Gérants, avocats, agents d'affaires et propriétaires désirant suivre l'évolution de l'application du droit du bail par les tribunaux.	3
Fixation du loyer initial et variations de loyers	Propriétaires individuels et employés de gérance.	4
Résiliation du bail / Non-paiement du loyer / Restitution anticipée	Propriétaires individuels et employés de gérance.	5
Défauts de la chose louée / Réduction et consignation du loyer	Propriétaires individuels et employés de gérance.	6
Le b.a.-ba de la fiscalité immobilière vaudoise	Propriétaires individuels.	7
Etablissement du décompte de chauffage, eau chaude et frais accessoires	Propriétaires individuels et employés de gérance.	8
Transfert de l'immeuble aux héritiers	Propriétaires individuels.	9
Les particularités du bail commercial	Propriétaires individuels et employés de gérance.	10
Aspects de la PPE	Propriétaires en PPE, administrateurs et employés de gérance.	11
Comptabilité immobilière et divers aspects fiscaux pour le propriétaire privé	Propriétaires individuels souhaitant apprendre à établir la comptabilité de leur immeuble et n'ayant aucune connaissance spécifique de cette branche.	12
<u>Nouveau</u>		
La rénovation de l'habitat individuel : éléments théoriques et exemples pratiques.	Propriétaires individuels et employés de gérance.	13

REEMPLIR UN CONTRAT DE BAIL ET LE MODIFIER

...d'une manière correcte et judicieuse

Cours n° 3

Rédiger un contrat de bail n'est pas un acte anodin.

De la rédaction précise - ou au contraire approximative - des différentes clauses peut dépendre la nature des relations entre bailleurs et locataires.

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de

- rédiger un contrat de bail à loyer de manière précise et concrète, en tenant compte de la spécificité des locaux loués et des souhaits des parties;
- remplir correctement la notification de loyer à la conclusion du bail;
- connaître la procédure visant à modifier le contrat de bail d'un commun accord ou de façon unilatérale.

PUBLIC-CIBLE :

- propriétaires individuels d'appartements ou de villas;
- employés de gérance ou de fiduciaire amenés à conclure des contrats de bail à loyer.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	jeudi 9 mars 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI

ETAT DES LIEUX / GARANTIE DE LOYER / DEGATS A LA CHOSE LOUEE / TRAVAUX EFFECTUES PAR LE BAILLEUR ET LE LOCATAIRE

Cours n° 5

Les états des lieux d'entrée et de sortie doivent être effectués avec le plus grand soin. Dans ce domaine comme dans d'autres, le bailleur soucieux de défendre au mieux ses intérêts devra suivre une procédure tout à fait précise.

- Le locataire doit-il être présent lors de l'état des lieux ?
- Que doit comporter une convention de sortie ?
- Quand un constat d'urgence est-il nécessaire ?
- Quels dégâts peut-on mettre à la charge du locataire ?
- Que couvre la garantie de loyer et à quelles conditions sera-t-elle libérée en faveur du bailleur ?
- Comment cela se passe-t-il lorsque le locataire a effectué des travaux, en cours de bail, dans les locaux loués ?

Si vous vous êtes déjà posé l'une ou l'autre de ces questions, ce cours s'adresse à vous.

PUBLIC-CIBLE :

- propriétaires individuels d'appartements, villas ou locaux commerciaux;
- employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	mardi 14 mars 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI

LES RENDEZ-VOUS DE LA JURISPRUDENCE EN MATIERE DE BAIL A LOYER

Cours n° 2

La jurisprudence en matière de bail à loyer est en constante évolution : des problèmes nouveaux apparaissent et doivent être résolus, les interprétations des dispositions légales peuvent varier selon les circonstances...

Pour vous permettre d'être à la pointe de l'actualité en la matière, nous vous proposons d'assister aux présentations régulières des jugements et arrêts les plus intéressants des tribunaux cantonaux et du Tribunal fédéral.

OBJECTIF DU COURS :

Renseigner au fur et à mesure sur les nouveaux principes dégagés par les tribunaux dans un exposé clair et concis ainsi que commenter l'évolution jurisprudentielle.

PUBLIC-CIBLE :

Gérants, avocats, agents d'affaires et propriétaires désirant suivre l'évolution de l'application du droit du bail par les tribunaux.

ANIMATION Service juridique de la Chambre vaudoise immobilière en alternance avec Me Laure Meyer, avocate conseil à la Chambre genevoise immobilière et Me José Zilla, avocat conseil auprès de la Chambre immobilière neuchâteloise

DATES les lundis 20 mars
19 juin
25 septembre
27 novembre

de 16h30 à 18h00

LIEU Lausanne

PRIX pour les quatre séances Fr. 280.- membres CVI
Fr. 330.- non-membres CVI

Pas de support de cours remis lors de ce cours.

FIXATION DU LOYER INITIAL ET VARIATIONS DE LOYERS

Cours n° 7

L'objectif de ce cours est de faire le point sur la méthode actuelle de fixation et de variation de loyers.

Ce cours se déroulera sur deux demi-journées, et traitera des aspects suivants :

- Les frais couverts par le loyer.
- Les méthodes de fixation du loyer : relative et absolue.
- L'influence de la variation du taux hypothécaire et de l'indice des prix à la consommation sur les loyers.
- Le cas particulier des loyers indexés et des loyers échelonnés.
- La répercussion de la hausse des charges d'exploitation de l'immeuble sur le loyer.
- L'influence des prestations supplémentaires du bailleur sur le loyer.
- Le calcul du rendement admissible de l'immeuble.
- L'adaptation aux loyers usuels du quartier ou de la localité.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI		
DATES	les mardis	21 <u>et</u> 28 mars 2017	de 9h00 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne		
PRIX	Fr. 240.- membres CVI Fr. 300.- non-membres CVI		

RESILIATION DU BAIL / NON-PAIEMENT DU LOYER / RESTITUTION ANTICIPEE

Cours n° 9

Il existe certains cas dans lesquels le bailleur ou le locataire désirent mettre fin à leur relation de façon extraordinaire, sans tenir compte de l'échéance du bail qui les lie.

Qu'il s'agisse de non-paiement de loyer, du manque de diligence envers les voisins, de justes motifs ou encore de défauts graves des locaux loués, la procédure à suivre est complexe et mérite assurément un examen approfondi.

OBJECTIFS DU COURS :

- répertorier les différents cas de résiliation d'un contrat de bail;
- maîtriser la procédure et les délais;
- analyser le contenu précis de la correspondance à adresser à votre locataire;
- faire le point sur les droits et obligations de chacun en cas de restitution anticipée.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	jeudi 6 avril 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI

DEFAUTS DE LA CHOSE LOUEE / REDUCTION ET CONSIGNATION DU LOYER

Cours n° 11

Votre locataire ne paie plus son loyer parce que, selon lui, l'appartement présente un défaut ?

Cette situation est fréquente. Il arrive de plus en plus régulièrement qu'un locataire refuse de payer son loyer ou demande une réduction lorsqu'il estime que le bien qu'il loue ne présente plus les qualités qu'il serait en droit d'en attendre.

Situation souvent complexe, car si certains défauts sont évidents, d'autres découlent de notions subjectives. De plus, la procédure à suivre en cas de consignation de loyer est stricte, tant pour le locataire que pour le propriétaire.

OBJECTIFS DU COURS :

Vous renseigner de façon claire et concrète sur les droits et obligations du locataire et du bailleur en cas de défaut de la chose louée.

Nous vous proposons de consacrer une demi-journée pour répondre aux questions suivantes :

- Comment classer les divers défauts possibles ?
- Quels sont les devoirs du locataire ?
- Dans quels cas peuvent se justifier une réduction de loyer, des dommages-intérêts, voire une résiliation du bail ?
- Quelle est la procédure à suivre lors de la consignation d'un loyer ?

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	mardi 25 avril 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres

LE B.A.-BA DE LA FISCALITE IMMOBILIERE VAUDOISE (l'imposition du propriétaire individuel, de l'acquisition à la vente de son immeuble)

Cours n° 46

En tant que propriétaire d'une villa individuelle, d'un appartement en PPE ou d'un immeuble locatif, vous vous posez de nombreuses questions relatives à la fiscalité : ce cours vous est destiné !

En effet, que ce soit au moment de l'achat, durant la durée de possession ou lors de la vente de votre bien immobilier, vous êtes concerné par la fiscalité : le propriétaire paie diverses sortes d'impôts, et ceci dès l'achat de son immeuble avec le droit de mutation. Durant toute la durée de possession de son bien immobilier, il sera également redevable de l'impôt foncier, de l'impôt sur le revenu et de celui sur la fortune. Enfin, lors de la vente de l'immeuble, le gain immobilier réalisé par le contribuable va être imposé.

Avant toutes ces étapes, il est important d'être clairement informé, afin d'optimiser sa déclaration d'impôts (déductions, travaux, date de vente,) et de planifier au mieux son budget.

OBJECTIFS DU COURS :

- dresser un panorama des différents impôts touchant le propriétaire foncier dans le canton de Vaud;
- illustrer à l'aide d'exemples chiffrés les nombreux éléments de la fiscalité immobilière, notamment la valeur locative, la déduction des frais d'entretien d'immeuble, le gain immobilier, ...

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels.

ANIMATION	Sarah Meyer (service juridique CVI) et Simon Wharry (directeur adjoint CVI)
DATE	jeudi 4 mai 2017 de 16h30 à 18h30
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 110.- membres CVI Fr. 150.- non-membres

ETABLISSEMENT DU DECOMPTE DE CHAUFFAGE, EAU CHAUDE ET FRAIS ACCESSOIRES

Cours n° 47

La première partie du cours abordera le mode de perception des frais accessoires, l'introduction des nouveaux frais, l'augmentation des acomptes, le passage d'un système forfaitaire à un système d'acomptes. Ces thèmes sont complexes et doivent être maîtrisés par les bailleurs afin d'éviter des erreurs aux conséquences fâcheuses !

La seconde partie sera consacrée à l'établissement du décompte de chauffage et eau chaude sur la base de la dernière version des directives qui a été adoptée le 2 juillet 2012 et remplace celle de 1978.

Cette version, qui prend en considération notamment l'évolution en matière d'économie d'énergies, est applicable à partir de la période de chauffage 2012-2013.

L'objectif est de comprendre comment établir le décompte de chauffage et eau chaude par le biais d'un exemple concret.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	mardi 16 mai 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI

TRANSFERT DE L'IMMEUBLE AUX HERITIERS

Cours n° 51

Planifier sa succession est une préoccupation importante, ce d'autant plus lorsque l'on est propriétaire immobilier. En effet, régler la transmission de son patrimoine de son vivant permet de s'assurer que, le moment venu, les choses se dérouleront comme on l'avait souhaité et en évitant tout conflit entre les héritiers au moment du partage.

Avant de régler sa succession, il est également important de connaître les implications fiscales d'une donation ou de l'attribution de son patrimoine à une ou des personnes qui ne sont pas forcément héritières légales. Il y a également lieu de se préoccuper des conséquences de la donation d'un immeuble ou d'un droit réel restreint (droit d'habitation, usufruit, etc.) lors d'une éventuelle entrée en EMS.

Ce cours sera l'occasion d'aborder les principes de base du droit successoral, les différentes manières de planifier sa succession (dispositions testamentaires, donation, etc.), ainsi que les implications fiscales que cela peut engendrer.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels.

ANIMATION Me Laure Thonney, notaire à la Sarraz et Mme Sarah Meyer, service juridique CVI

DATE mardi 30 mai 2017 de 9h00 à 12h00

LIEU CVI, Lausanne

PRIX Fr. 160.- membres CVI
Fr. 200.- non-membres

Prix incluant un exemplaire de la brochure « Transfert de l'immeuble aux héritiers ».

LES PARTICULARITES DU BAIL COMMERCIAL

Cours n° 15

La rédaction d'un bail concernant un local commercial est très spécifique. Les clauses du contrat doivent donc être précises pour éviter des malentendus et litiges ultérieurs.

OBJECTIFS DU COURS :

Passer en revue les différentes rubriques du bail paritaire pour locaux commerciaux et faire le point sur les thèmes spécifiques à ce type de contrat et ses annexes (dispositions générales, établissements publics) :

- les travaux de rénovation/transformation effectués par le locataire;
- les indemnités pour la plus-value apportée aux locaux;
- la clause de non-concurrence;
- le transfert du bail;
- l'indexation du loyer;
- l'annotation du bail au registre foncier.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION	Service juridique de la CVI
DATE	mardi 22 août 2017 de 8h30 à 12h00
LIEU	CVI, Lausanne
PRIX	Fr. 160.- membres CVI Fr. 200.- non-membres CVI

ASPECTS DE LA PPE

Cours n° 17

L'instauration du régime de la propriété par étages (PPE) a permis à un grand nombre de particuliers d'accéder à la propriété de leur logement. La PPE est cependant régie par des règles juridiques qui méritent un examen approfondi.

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de se familiariser avec les règles de la PPE et de connaître les droits et obligations de chaque copropriétaire ainsi que de l'administrateur.

Durant ce cours seront traités, entre autres, les sujets suivants :

- le règlement de PPE;
- l'organisation de la PPE;
- l'administrateur;
- les parties privées et communes;
- la répartition des millièmes;
- les frais et charges communs;
- les décisions de l'assemblée des copropriétaires;
- la comptabilité et la fiscalité de la PPE.

Une analyse approfondie des deux règlements types vaudois d'administration et d'utilisation PPE vous sera proposée à l'occasion de cette présentation.

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires en PPE, administrateurs et employés de gérance.

ANIMATION	MM. Jacques Ansermet et Simon Wharry, directeurs adjoints de la CVI		
DATE	mardi	29 août 2017	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00
LIEU	CVI, Lausanne		
PRIX	Fr. 270.- membres CVI Fr. 340.- non-membres		

Prix incluant un exemplaire du Guide de la PPE.

Le repas de midi n'étant ni inclus ni prévu, chacun est libre de 12h à 13h30.

COMPTABILITE IMMOBILIERE ET DIVERS ASPECTS FISCAUX POUR LE PROPRIETAIRE PRIVE

Cours n° 23

OBJECTIFS DU COURS :

Permettre à chaque participant de

- tenir une comptabilité immobilière simple et correcte;
- mieux comprendre certains outils de gestion;
- améliorer la gestion de son immeuble;
- mieux comprendre la fiscalité immobilière.

La transmission des notions théoriques de base et la mise en pratique de celles-ci au travers d'exercices calqués sur la réalité constituent les deux volets de cette journée.

Les sujets suivants seront traités :

notions fondamentales
comptes et journal
bilan ordonné
plan comptable
exercices

divers aspects fiscaux pour un propriétaire
privé (impôt sur le revenu et fortune
immobilière, gain immobilier ...)

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels souhaitant apprendre à établir la comptabilité de leur immeuble et n'ayant aucune connaissance spécifique de cette branche.

Pour les propriétaires en PPE, les aspects comptables spécifiques à la copropriété sont abordés dans le cours n° 17 "Aspects de la PPE" p. 11.

ANIMATION	M. Simon Wharry, directeur adjoint de la CVI et Mme Isabelle Mivelaz, juriste-experte fiscale diplômée		
DATE	jeudi 7 septembre 2017	de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30	
LIEU	CVI, Lausanne		
PRIX	Fr. 240.- membres CVI Fr. 300.- non-membres CVI		

Le repas de midi n'étant ni inclus ni prévu, chacun est libre de 12h à 13h30.

Nouveau

LA RENOVATION DE L'HABITAT INDIVIDUEL : ELEMENTS THEORIQUES ET EXEMPLES PRATIQUES

Cours n° 56

Un très grand nombre d'habitations mériteraient une rénovation énergétique. Que ce soit pour économiser de l'énergie, réduire sa facture d'énergie, augmenter le confort des occupants, préserver notre environnement ou encore apporter une réelle plus-value à son bien immobilier, les avantages d'une rénovation ne sont plus à démontrer. Il s'agit alors de savoir comment s'y prendre et de connaître les principales erreurs à éviter.

OBJECTIFS DU COURS :

Le cours traitera des aspects suivants :

- Entretien, assainissement, rénovation, jusqu'où aller ?
- Quelles sont les étapes techniques d'une rénovation. Par où commencer ?
- Quels sont les aspects techniques à prendre en considération ?

PUBLIC-CIBLE :

Propriétaires individuels et employés de gérance.

ANIMATION M. Martial Bujard, ingénieur epf, directeur Bureau EHE SA,
accompagné d'un second intervenant

DATE jeudi 28 septembre 2017 de 8h30 à 12h00

LIEU CVI, Lausanne

PRIX Fr. 180.- membres CVI
Fr. 220.- non-membres

Prix incluant un exemplaire de la brochure « Guide de la rénovation énergétique ».

BULLETIN D'INSCRIPTION

N° du cours	Dates	Prix
<input type="checkbox"/> 3	jeudi 9.03.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 5	mardi 14.03.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 2	lundis 20.03, 19.06, 25.09 et 27.11.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 7	mardis 21 et 28.03.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 9	jeudi 6.04.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 11	mardi 25.04.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 46	jeudi 4.05.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 47	mardi 16.05.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 51	mardi 30.05.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 15	mardi 22.08.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 17	mardi 29.08.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 23	jeudi 7.09.2017	Fr. _____
<input type="checkbox"/> 56	jeudi 28.09.2017	Fr. _____

Nous vous rendons attentifs au fait que les places étant limitées, les inscriptions sont prises en considération selon leur ordre d'arrivée. D'autre part, les confirmations/factures ne sont envoyées qu'un mois avant chaque cours. Toutefois, lorsqu'un cours est complet, les personnes intéressées sont averties rapidement par courrier, mail ou téléphone.

Pour tout renseignement au sujet des cours et séminaires, vous pouvez contacter Mme Tschannen, tél. 021/341 41 41, tschannen@cvi.ch

Expéditeur :

NOM et PRENOM

.....

RAISON SOCIALE

.....

ADRESSE

.....

.....

N° TELEPHONE

.....

ADRESSE MAIL

.....

MEMBRE CVI : Non Oui, n°

DATE et SIGNATURE

.....

Merci
d'affranchir

PROPRIETAIRES SERVICES SA
Rue du Midi 15
Case postale 5607
1002 LAUSANNE



.....